

<https://www.snetap-fsu.fr/Toujours-plus-de-fonds-publics-pour-le-Privé-agricole-C'est-NON.html>



Toujours plus de fonds publics pour le Privé agricole ? C'est NON !

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité -

Date de mise en ligne : lundi 25 août 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH400/img_9743-45250.jpg

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH126/image_envoi_courriel-4855a.jpg

Les établissements privés catholiques du [CNEAP](#), rejoints par ceux de l'[UNREP](#), ont formé un recours gracieux auprès de la ministre de l'agriculture en janvier 2025, afin d'obtenir une réévaluation de la subvention de l'Etat couvrant les dépenses d'externat, de demi-pension et d'internat (en application de la loi anti-laïque, dite Rocard, de 1984). Ils arguent que cette subvention ne peut être définie a priori dans le cadre d'un accord pluriannuel mais qu'elle doit être basée sur les dépenses réellement constatées pour les élèves de l'enseignement agricole public... et espèrent récupérer des millions d'euros. Sans surprise, la ministre Genevard, sachant que la famille politique dont elle est issue est un soutien indéfectible de l'enseignement privé, leur a accordé la réunion d'une "commission de conciliation" pour statuer sur la question.

Cette commission est composée de représentant-es des établissements privés, de personnels et des parents du Privé, de représentant-es de l'État... et d'un-e représentant-e des personnels de l'enseignement agricole public, issu-e de l'Élan commun ([FSU/CGT/SUD](#)), en tant que première force syndicale de l'[EAP](#).

L'inspection de l'enseignement agricole a été chargée "d'objectiver le coût moyen d'un élève de l'enseignement agricole public" par une "enquête" auprès de quelques établissements publics "représentatifs". La prochaine réunion se tiendra courant octobre 2025. Les représentant-es de l'Élan commun ont pu constater que l'essentiel ne se joue pas dans la commission mais en coulisse, en bilatérale entre les représentant-es de l'État et celles et ceux des établissements privés. Chacun-e appréciera !

L'Élan commun tient à rappeler son exigence que les fonds publics aillent à l'école publique et dénonce les différentes lois, dont la loi Rocard de 1984, qui détournent l'argent public vers les établissements privés.

L'Élan commun craint que les penchants idéologiques du gouvernement actuel, ennemi des services publics, conduisent à un accroissement du financement public des établissements privés (déjà financés à plus de 75% par des fonds publics). Nous serons particulièrement attentif-ives aux résultats des travaux de l'inspection, aux données interrogées et à leur fiabilité.

A l'heure où les établissements publics sont asphyxiés par une politique austéritaire, et qu'en parallèle, sans aucune gêne, des fonds publics sont attribués au Privé, au-delà de toute obligation légale, via nombre de collectivités territoriales (fonds qui semblent ne jamais devoir être pris en compte dans les calculs opérés, car impossibles à chiffrer parce que attribués dans une opacité quasi totale), c'est d'autant plus : NON !

Paris, le 10 juillet 2025